

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de  
ABANCOURT – BLARGIES  
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du lundi 24 mars 2025**

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2025, les membres composant le Conseil Syndical du SIRS de ABANCOURT – BLARGIES, se sont réunis en date du lundi 24 mars 2025 en la Mairie d'Abancourt à 18h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

La convocation a été affichée le 12 mars 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Compte de Gestion 2024
2. Compte Administratif 2024
3. Affectation de résultat de l'exercice 2024
4. Dépenses d'investissement 2025
5. Budget 2025
6. Questions diverses.

**Membres Présent(e)s :** *Délégué(e)s titulaires* : Mmes HOUGUENADE Dominique, FOULONGNE Martine, MM. DOR Jean-Louis, HERNEQUÉ Olivier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. *Déléguées suppléantes* : Mmes BATTINI Stéphanie et HIVANHOÉ Jeanny.

**Membre Absent(e) :** *Néant*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical a désigné Mme BATTINI Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Question n° 1 de l'ordre du jour : Compte de Gestion 2024. (délibération n° 2025/005)**

**M. le Président expose** aux membres du Conseil Syndical que le compte de gestion est établi par les comptables Mme PORREZ Elisabeth et Mme AUGAIT Isabelle à la clôture de l'exercice 2024.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Syndical à l'approbation en même temps que le compte administratif.

**Les membres du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies-Boutavent, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Votent le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Question n° 2 de l'ordre du jour : Compte Administratif 2024. (délibération n° 2025/006)**

Hors de la présence de Monsieur DOR Jean-Louis, Président du S.I.R.S., sous la présidence de Madame HOUGUENADE Dominique, membre titulaire du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies, le Syndicat examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévus .....	1 734,43 €
	Réalisés .....	0,00 €
	Reste à réaliser.....	1 734,00 €

Recettes	Prévus .....	1 734,43 €
	Réalisés .....	1 757,21 €
	Reste à réaliser .....	0,00 €

## Fonctionnement

Dépenses	Prévus .....	236 614,32 €
	Réalisés .....	219 327,31 €
	Reste à réaliser .....	0,00 €

Recettes	Prévus .....	236 614,32 €
	Réalisés .....	245 513,38 €
	Reste à réaliser .....	0,00 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement .....	1 757,21 €
Fonctionnement .....	26 186,07 €
Résultat global .....	27 943,28 €

**Le Syndicat approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.**

**Question n° 3 de l'ordre du jour : Affectation de résultat de l'exercice 2024.**  
(délibération n° 2025/007)

**Le Conseil Syndical,**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	11 058,25 €
- Un excédent reporté de :	37 244,32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 186,07 €
- Un excédent d'investissement de :	1 757,21 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	1 734,00 €
Soit un excédent de financement de :	23,21 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : Excédent	26 186,07 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 186,07 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	1 757,31 €

**Question n° 4 de l'ordre du jour : Dépenses d'investissement 2025.**

- Comme il avait été dit lors de la réunion du Conseil Syndical en date du 6 mars 2025, l'achat d'un lave-linge est inscrit en dépenses d'investissement.

- Concernant la demande d'achat d'un tableau numérique pour la classe de Mme Wallet, compte-tenu du montant élevé et de l'incertitude du maintien de toutes les classes dans 1 ou 2 ans, le Conseil Syndical décide de ne pas faire cette dépense cette année.

**Question n° 5 de l'ordre du jour : Budget 2025. (délibération n° 2025/008)**

**Le Conseil Syndical examine et vote**, à l'unanimité des présents, les propositions du Budget primitif de l'exercice 2025 qui s'établissent ainsi :

Investissement

Dépenses ..... 1 757,21€

Recettes ..... 1 757,21 €

Fonctionnement

Dépenses ..... 238 586,07 €

Recettes ..... 238 586,07 €

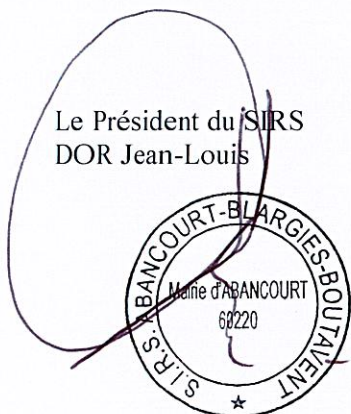
**Questions diverses :**

- M. DOR Jean-Louis parle de l'association des parents d'élèves, il dit qu'ils vont faire une réunion pour préparer la prochaine kermesse scolaire le vendredi 4 avril 2025 à la salle des fêtes d'Abancourt, il ajoute que l'organisation de la dernière kermesse était bien. M. HERNEQUE en convient toutefois il déplore que cette réunion se fasse en 2 temps : à savoir, une 1<sup>ère</sup> partie avec les membres du bureau uniquement, puis une 2<sup>nde</sup> partie avec les bénévoles ; cela donne l'impression que les bénévoles sont écartés des décisions et ne seront utiles que pour fournir la main d'œuvre.
- Mme FOULONGNE parle de la réunion organisée par la CCPV relative à un projet de création d'un groupement de commandes pour la restauration collective dans les cantines scolaires, ceci dans l'objectif d'atteindre les taux de produits bio et sous SIQO (Signes d'Identification de Qualité et d'Origine) visés par la loi Egalim, tout en maîtrisant les coûts et facilitant les échanges avec le prestataire.  
Elle ajoute que le contrat entre le SIRS et Convivio arrive à échéance fin août 2025.  
Ce dossier est à suivre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h25

Fait en Mairie d'Abancourt, le 26 mars 2025

Le Président du SIRS  
DOR Jean-Louis



La secrétaire de séance  
BATTINI Stéphanie